

## OFFRE D'EMPLOI

### TRAVAILLEUR SOCIAL (H/F)

#### Contexte du recrutement.

La Mission Locale de Villeurbanne accueille et accompagne en moyenne 3000 jeunes par an. L'accompagnement global des jeunes est l'un des principes fondateurs de l'action des Missions Locales. Le travail sur l'insertion professionnelle, objectif prioritaire des Missions Locales n'est efficace et pertinent que s'il est accompagné d'un travail sur les problématiques d'ordre social et de santé. En effet, un certain nombre de jeunes rencontre des difficultés qui peuvent être un obstacle au démarrage d'un projet d'insertion et/ou, à tout moment, le remettre en cause. Ce travail sur les problématiques de précarité, d'hébergement, de logement, de mobilité, de santé... s'inscrit dans le cadre plus large d'un partenariat.

Ce travail doit être également basé sur une recherche de cohérence pour renforcer l'efficacité des réponses aux besoins des jeunes. Pour cela, la Mission Locale veut avoir le souci permanent, en lien avec ses partenaires, d'observer et d'analyser les problèmes des jeunes afin d'adapter les réponses existantes ou d'en élaborer de nouvelles.

C'est en partant de ce contexte que la Mission Locale veut renforcer son axe « ACCOMPAGNEMENT SOCIAL » du public en décidant le recrutement d'un Travailleur Social qui viendra en appui et en complémentarité du travail réalisé par les Conseillers en insertion sociale et professionnelle (CISP) :

- **A l'interne**, dans le cadre d'un **co-accompagnement articulé** avec les Conseillers en Insertion Sociale Professionnelle, le travailleur social apportera son expertise technique et sa contribution à la résolution des problématiques sociales des jeunes suivis par la Mission Locale.
- **A l'externe**, le Travailleur social développera et renforcera le partenariat existant pour instaurer et renforcer des relations opérationnelles nécessaires aux recherches de solutions.

#### **Vous êtes titulaires du D.E d'Assistant.e Social.e ou de Conseiller.e en Economie Social et Familial**

**Rejoignez la Mission Locale dans le cadre d'un Contrat à durée déterminée de 12 mois reconductible en CDI sous condition.**

Sous la responsabilité directe de la direction, le travailleur social aura comme missions principales suivantes :

- l'appui à l'insertion sociale des jeunes dans le cadre d'un co-accompagnement,
- la résolution des problématiques sociales (logement, santé, budgétaire, démarches administratives...).
- Mise en place et/ou animation des actions collectives sur le champ social : santé, logement.
- Co-référent du FAJ et prise en charge des politiques d'aide financière de solidarité.
- Développement et entretien des relations partenariales et territoriales sur l'axe Santé-Social-Logement-Gestion budget.

Support opérationnel de la direction pour aider aux choix des actions sociales et de solidarité à proposer aux jeunes.  
Dans ce cadre :

- il rend compte et formalise toutes informations concernant son périmètre d'activité,
- il diagnostique les besoins, conçoit, expérimente, et développe l'offre de service,
- il rend compte, mesure et analyse les résultats des actions mises en place,
- il rend compte des réalisations et résultat fixés par la direction.

### **Les Compétences socles et complémentaires à maîtriser et à exercer (référence à la CCN Missions Locales)**

#### **Compétences socles**

- Recevoir le public en entretien,
- Etablir un diagnostic individuel sur la situation du public,
- Informer, Accueillir la demande et orienter, co-accompagnement des jeunes en lien avec les équipes de conseillers en insertion sociale et professionnelle,
- Être référent dans un domaine spécifique : l'appui aux problèmes sociaux,
- Accompagner le public dans son parcours d'insertion,
- Assurer un suivi administratif de l'activité y compris la maîtrise et l'utilisation de l'outil métier IMILO.

#### **Compétences complémentaires**

- Assurer une veille sur l'activité d'insertion notamment sur le champ social
- Construire et développer un réseau de partenaires
- Organiser des réunions techniques et externes
- Outiller l'activité d'insertion
- Accompagner collectivement un groupe dans son parcours
- Mettre en œuvre des projets
- Participer à l'élaboration de supports de communication.

#### **Prérequis**

- Être titulaire du DE d'assistant social (A.S) ou du DE de conseiller en économie sociale et familiale.
- Avoir une 1<sup>ère</sup> expérience significative dans l'exercice du métier de Travailleur Social. Une expérience en insertion sociale et professionnelle sera un atout
- Avoir une bonne connaissance des outils et méthodes d'élaboration de parcours de l'accompagnement social.
- Bonne connaissance du réseau partenarial des acteurs sociaux.
- Dans un contexte en évolution constante, de fortes capacités d'innovation et d'adaptation seront des atouts.
- Capacité à travailler en réseau, Capacité à fédérer autour d'un projet, Rigueur, Organisation,
- Des qualités d'intégrité, de dynamisme et de discrétion sont indispensables.
- Être mobile sur les différents sites de la Mission Locale et pour les réunions partenariales.

#### **Rémunération (grille Convention Collective Nationale des Missions Locales)**

Cotation 12, Indice professionnel de la cotation 12 est 457 Points soit 2 115€/ brut mensuel (éléments réévaluables suivant appréciation de l'expérience professionnelle et des titres/diplômes complémentaires).

Reprise de l'ancienneté acquise en Mission Locale.

Avantages : mutuelle entreprise, tickets restaurants, prise en charge de 50% abonnement transport sur justificatif.

Date limite de candidature : 31 janvier 2022

**Candidature à adresser au Directeur :**

**Monsieur Mamadou DISSA : [m.dissa@mlve.org](mailto:m.dissa@mlve.org)**

***En annexe les enjeux et axes structurant du poste.***

## Annexe - Offre de recrutement de Travailleur Social

### **Le travail d'appui aux problématiques sociales : enjeux et objectifs.**

Renforcer l'accompagnement global de la Mission Locale sur les problématiques sociales et contribuer à la recherche des solutions.

Contribuer à la mise en œuvre et à la pertinence de l'axe stratégique « Accompagnement Social du public ».

Développer et renforcer le réseau de partenaires à impliquer dans la construction des réponses.

Les objectifs opérationnels passent par un travail d'articulation avec les conseillers pour le co-accompagnement des jeunes de la Mission Locale sur l'environnement social dans différents domaines :

- Aider à la résolution des problèmes liés à la vie quotidienne dont l'accès au droit, les problèmes financiers, les problèmes administratifs des jeunes orientés par les conseillers.
- le Fond d'Aide Jeune et les aides financières de solidarité.
- Favoriser l'autonomie des jeunes dans leurs démarches (santé, logement...)
- Conduire un travail partenarial pour apporter les réponses nécessaires et lever les freins à l'insertion.
- Elaborer, proposer, préconiser et animer (seul ou en partenariat) des ateliers collectifs sur les champs de la santé, l'alimentation, du logement, de la gestion de budget.
- Veiller à traduire les campagnes nationales de prévention auprès des jeunes.

### **Les principaux axes de structuration du travail d'appui aux problématiques sociales.**

#### **Le Fonds Aide Jeunes (FAJ) et de la gestion de budget**

Cofinancé par la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne, le FAJ est gérée par le CCAS de Villeurbanne et est exclusivement sollicité par les conseillers de la Mission locale. Le rôle de la Mission Locale se traduit notamment par la constitution des dossiers, une présence active aux commissions d'attribution des aides, une contribution quantitative et qualitative aux analyses des besoins des jeunes. A ce titre, la Mission Locale est force de proposition dans la mise en œuvre du FAJ et des évolutions.

La précarité financière et les risques de fort taux d'endettement sont une réalité observée par la Mission Locale. Il est important de structurer une organisation qui permet d'apporter des réponses face aux situations d'impayés et/ou de surendettement, avoir une approche pédagogique en individuel et en collectif pour amener les jeunes vers une bonne gestion de leur budget. La construction de réseaux partenaires est à prévoir ainsi que la capitalisation des bonnes pratiques diffusables auprès des conseillers.

#### **L'hébergement / le logement**

Les problématiques d'hébergement sont fréquentes. Il s'agira de construire avec les équipes, la direction et les partenaires des réponses adaptées et facilement mobilisables au bénéfice des jeunes.

Pour cet axe, il est attendu :

L'accompagnement individualisé dans la recherche de logement.

Travailler avec les jeunes, individuellement et collectivement, pour éviter les risques d'expulsion dus aux impayés de loyer.

Le travailleur social sera le chef d'orchestre de la convention d'hébergement d'urgence qui est portée par l'association POPINN'S sur financement de la Ville et de la Métropole de Lyon.

Impliquer la Mission Locale dans la politique du « sans-abrisme » initiée par la Ville et développer un réseau pour trouver des solutions.

### **La santé / le bien-être / la précarité alimentaire**

L'observation des situations de jeunes nous confirme que l'accès à l'insertion professionnelle est bien souvent la résultante d'interventions multiples issues de différents domaines, notamment du champ social. La santé, facteur d'insertion, nous conduit à travailler en collaboration permanente avec la Direction de la santé de la Ville et l'ensemble des professionnels de ce secteur sur deux axes forts :

- La promotion, la sensibilisation et la prévention,
- L'ouverture des droits et l'accès aux soins

En effet, l'ouverture des droits en matière de Sécurité sociale, informer sur les démarches à effectuer, sont autant d'actes professionnels qui doivent s'inscrire régulièrement dans nos pratiques d'accompagnement. L'objectif étant de favoriser l'accès aux soins. L'absence de complémentaire santé est encore et malheureusement à l'origine de certains renoncements aux soins (accès restrictif des moins de 25 ans à la CMU).

La Mission Locale est précurseur dans la prise en compte de tous ces aspects car depuis 1997, elle a développé les ateliers collectif santé en partenariat avec la Ville et de nombreux partenaires comme la CPAM. Les jeunes sont orientés sur ces ateliers par les Conseillers et le Travailleur social participera à ces ateliers en lien avec les conseillers.

### **Appui Conseil et la Facilitation des démarches administratives**

Le phénomène de non-recours des jeunes au droit commun et à l'aide publique est une réalité à laquelle la Mission Locale se doit d'apporter un plan d'actions pour aider à l'accompagnement global de son public.

Dans la typologie dressée par des spécialistes de ce sujet, on distingue quatre types de non-recours :

- le non-recours par non-connaissance (l'offre sociale n'est pas connue des destinataires potentiels)
- le non-recours par non-demande (l'offre sociale est connue mais pas demandée par ses destinataires potentiels)
- le non-recours par non-proposition (l'offre sociale n'est pas proposée ou n'est pas activée par les professionnels)
- le non-recours par non-réception (l'offre sociale est connue et demandée mais pas reçue, ou seulement partiellement)

Dans le plan d'actions à penser et à mettre en œuvre, la Mission Locale doit agir sur son collectif de professionnels d'une part et d'autre part, s'appuyer sur le travailleur social pour faciliter le recours au droit chez les jeunes notamment des Quartiers Politique de la Ville.

### **La mobilité**

La mobilité est l'un des freins les plus fréquemment repérés parmi le public jeune : absence de permis de conduire, absence de véhicule et un manque de ressources criant ne permettant pas de lever rapidement ces freins. La mobilité des jeunes femmes des QPV est une préoccupation pour la Mission Locale.

En lien avec la direction et les équipes, il s'agira de proposer des axes de travail (projet, mobilisation de dispositifs et de mesure) ainsi que des rapprochements avec des partenaires.

### **Le partenariat et les actions partenariales**

Les interactions avec les partenaires sont primordiales dans la recherche et la construction des réponses à mettre en place pour renforcer l'insertion sociale et favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes. Pour cela, les liens avec le CCAS, la Direction de la santé publique et de la Maison de la Métropole (MDM) doivent être permanents.

Un fil rouge est à établir avec les travailleurs sociaux de la MDM notamment avec les AS de secteurs pour les échanges autour des situations. Les liens existent avec des éducateurs de prévention du territoire ainsi qu'avec les acteurs de la PJJ : ils doivent être constants et activés autant que de besoin.

Le travailleur social développera également des liens professionnels privilégiés avec les acteurs du Logement.

A Villeurbanne le 10/01/2022.

Le Directeur